



Contrat stratégique de la **filière Automobile** 2018-2022

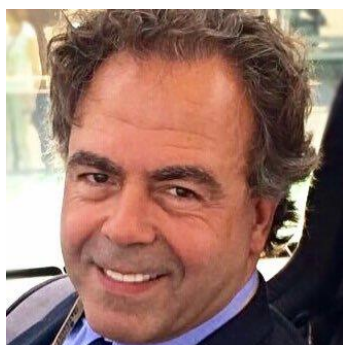
22 mai 2018



Sommaire

Éditorial de Luc Chatel : le futur de l'automobile française s'écrit maintenant	4
Comité Stratégique de Filière Automobile	7
Projet structurant n° 1 : Être acteur de la transition énergétique et écologique	11
Projet structurant n° 2 : Créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité.....	15
Projet structurant n° 3 : Anticiper l'évolution des besoins en compétence et emplois.....	17
Projet structurant n° 4 : Renforcer la compétitivité de la filière automobile	21
Soutien de l'État à la Recherche et développement dans le secteur de l'automobile	22
Principaux livrables du CSF Auto	24

Éditorial de Luc Chatel : le futur de l'automobile française s'écrit maintenant



La filière de l'industrie et des services de l'automobile est un actif stratégique pour l'économie de notre pays. Dans les territoires, 150 000 PME et ETI, plus de 800 000 salariés œuvrent quotidiennement au rayonnement mondial de l'automobile française, porte-étendard, et à bien des égards, vitrine et locomotive des savoir-faire industriels « made in France ».

En 2008, une crise mondiale d'une violence inouïe a frappé de plein fouet la filière. En 10 ans, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, appuyée par la puissance publique, grâce à des efforts sans précédent des entreprises, déployés dans l'investissement, l'innovation, la montée en gamme et les services, l'automobile française a retrouvé son dynamisme et ses lettres de noblesse.

Dix ans après la crise, notre base industrielle automobile sort modernisée, transformée et renforcée.

Mais elle doit aujourd'hui s'armer pour relever les immenses défis qui sont devant elles : concurrence féroce de nouveaux entrants, impératifs environnementaux, irruption du numérique à tous les étages, nouvelles mobilités et attentes sociétales, l'automobile est aujourd'hui percutée par des disruptions majeures qui rebattent en profondeur les cartes du marché mondial et les positions acquises des acteurs traditionnels.

Face à cette révolution des mobilités et ses innombrables opportunités économiques, la filière automobile française, filière d'excellence doit se mettre en ordre de marche et de conquête. Elle doit également être placée dans un écosystème prompt à libérer sa capacité d'innovation et à booster ses performances. C'est tout l'objet de ce contrat stratégique de filière qui fédère l'ensemble des acteurs, de l'amont (industrie) à l'aval (services). Un contrat porteur d'une ambition forte : faire de la France un acteur majeur des mobilités du XXIème siècle.

Ce contrat constitue une vision partagée de l'avenir de l'automobile, conciliant les exigences de l'agenda environnemental et la pérennité d'une filière d'excellence. Ramassé autour de grands projets structurants, il trace, pour

les années à venir, la feuille de route d'une véritable transformation de la filière automobile française. Energie, compétitivité, digital, environnement, capital humain, il vise à actionner un à un les leviers d'une transformation rapide, profonde et pérenne.

Une transformation méthodique, cadencée, fondée sur le jeu collectif et la responsabilité de chaque acteur de la filière comme de la puissance publique.

Un contrat de filière, enfin, qui a pour maître-mot l'anticipation. Anticipation des usages naturellement, mais aussi et surtout des mutations vers les nouveaux métiers, les nouvelles compétences qu'implique cette révolution des mobilités. C'est pourquoi nous avons placé la formation des femmes et les hommes de l'industrie automobile au cœur de sa transformation.

Anticiper, car le futur conquérant de l'automobile française s'écrit maintenant.

Luc Chatel,
Président de la Plateforme automobile (PFA)

Chiffres clés de la filière automobile française

Industrie (filiale amont)

4 000
entreprises industrielles
(base 2015)

Chiffre d'affaires de
155 Md€
(base 2015)

400 000
salariés
(base 2015)

Investissement
annuel en R&D :
6 Md€

Volume d'exportation

49 Md€

Premier secteur pour les dépôts de brevets en France

Les constructeurs français ont produit
7,4 millions de véhicules
dans le monde en 2017

Services (filiale aval)

139 000
établissements

21
métiers

400 000
salariés
(base 2015)

Comité Stratégique de Filière Automobile

Contexte

Dans la suite de la nouvelle impulsion donnée au Conseil national de l'industrie (CNI) par le Gouvernement le 20 novembre dernier, le comité exécutif du CNI a arrêté le 26 février 2018 une première liste de 10 Comités stratégiques de filière (CSF), dont le CSF automobile présidé par Luc Chatel. Conformément à l'orientation donnée par le CNI, la filière a élaboré un plan d'actions portant sur un nombre limité de projets structurants à forts enjeux, et propose à l'État sous la forme d'un contrat de filière un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner leur réalisation. Ces travaux ainsi que les engagements de l'État s'appuient notamment sur le travail initié par les assises nationales de la mobilité et le projet de loi d'orientation des mobilités.

La filière automobile

La « *filière automobile* » rassemble les constructeurs automobiles implantés sur le territoire, les équipementiers et fournisseurs de rang 1, ainsi que de nombreux sous-traitants appartenant à des secteurs très divers (mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie, électronique, etc.). Elle comprend également les constructeurs de véhicules poids lourds, bus et autocars, ainsi que les carrossiers. Ce volet amont de la filière comprend près de 4 000 entreprises industrielles et emploie 400 000 salariés en France. Il représente un chiffre d'affaires de 155 milliards d'euros (18 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière) et un volume d'exportation de 49 milliards d'euros. C'est la filière qui dépose le plus de brevets. Elle investit plus de 6 milliards d'euros par an en R&D.

Le volet aval de la filière comprend les entreprises de service qui représentent un écosystème d'ETI, de PME et de TPE particulièrement dense. Ce secteur se structure autour de cinq principaux pôles métiers : la distribution (véhicules et carburants), la maintenance automobile, les services aux automobilistes, l'éducation à la route et le recyclage. Il représente 139 000 entreprises, plus de 400 000 salariés.

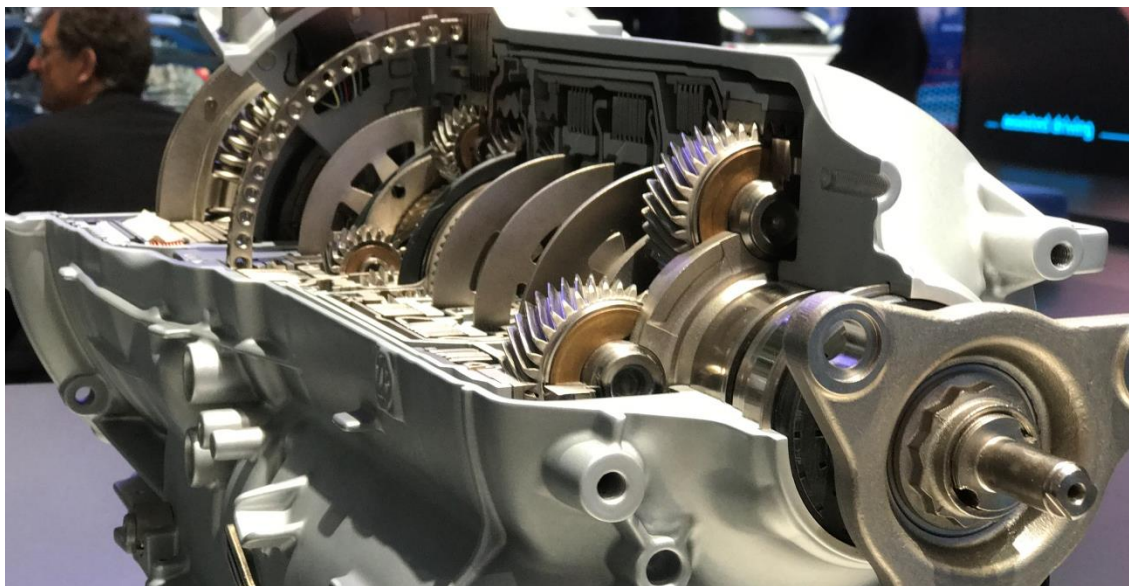
La filière comprend également de nombreux acteurs de la R&D, notamment les pôles de compétitivité et les grands organismes de la recherche publique (IFP EN, IFSTTAR, CEA, Universités).

Les enjeux de la filière automobile

Mondialisée, exposée à une concurrence très forte sur des marchés subissant des fluctuations marquées, confrontée à des attentes sociétales et environnementales puissantes et irréversibles, cette filière est une des rares au sein de l'industrie française à avoir réussi, par les efforts constants des entreprises et des salariés, accompagnés par l'Etat, à préserver une véritable dimension internationale, tout en restant ancrée dans les territoires. Si les indicateurs sont, pour l'heure, repassés au vert, des difficultés subsistent, avec un tissu de fournisseurs manquant encore de robustesse et souffrant d'un déficit de compétitivité, et la fragilisation de certains sites de production ou des services par la chute des ventes de véhicules diesel. De façon plus fondamentale, la filière est néanmoins confrontée à des défis majeurs et à de bouleversements sans précédent comme sans doute jamais l'automobile n'en a connu depuis son invention. Elle est en effet frappée par trois disruptions majeures :

- une disruption technologique, liée notamment à l'agenda environnemental, avec le moteur électrique et l'évolution du mix énergétique qui vont profondément impacter l'ensemble de la filière
- une disruption numérique avec le véhicule connecté, intelligent, autonome et l'émergence de sujets aussi complexes que la protection des données détenues par un véhicule.
- une disruption sociétale, avec de nouvelles offres de mobilité et une profonde évolution du rapport à la voiture.

Chiffres clés de la transition énergétique et écologique



En 2017, immatriculations de

42 789

véhicules électrifiés

Au 30 avril 2018,

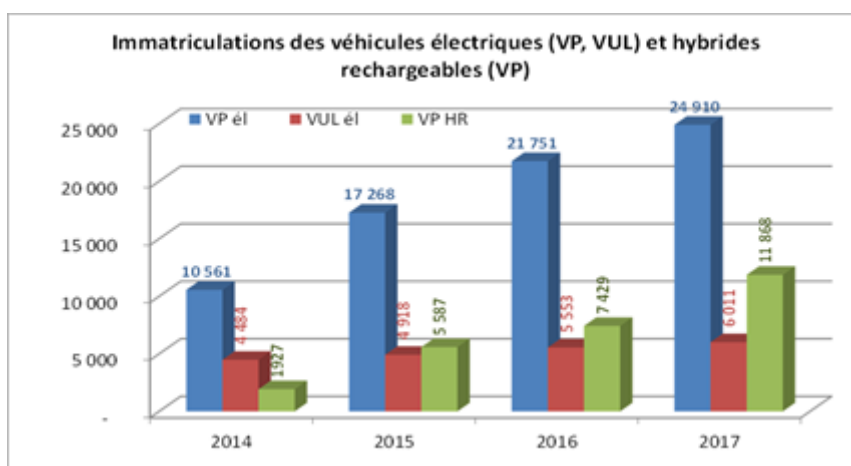
168 443

véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent.

Au niveau européen, avec **139 070 véhicules électriques (VE)**, la France détient le premier parc de VE, devant la Norvège (**128 412 VE**), l'Allemagne (**84 974 VE**), le Royaume-Uni (**54 046 VE**) et les Pays-Bas (**29 209 VE**).

Infrastructures ouvertes au public pour véhicules électriques

1 point de charge pour 5,5 véhicules électriques en France



Projet structurant n° 1 : Être acteur de la transition énergétique et écologique

Enjeux

La réussite de la transition énergétique portée par le Gouvernement au travers du respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et du Plan Climat nécessite de combiner plusieurs actions tenant compte de la diversité des usages. Les trois grands défis à relever s'articulent autour de la réduction des émissions de CO₂, de la réduction des émissions polluantes et de l'économie circulaire.

Objectifs

- Viser une multiplication par cinq d'ici fin 2022 des ventes de véhicules 100% électrique
- Garantir un ratio d'une borne de recharge pour dix véhicules en circulation (soit 100 000 bornes en 2022 si la filière tient ses objectifs de vente de véhicules électriques et hybrides rechargeables – cible à un million de véhicules en circulation en 2022)
- Faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries (en visant les batteries de quatrième génération)
- Créer une filière hydrogène française compétitive et développer ses usages en mobilité
- Poursuivre le programme du véhicule à faible empreinte environnementale
- Stimuler l'économie circulaire

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière :

Les constructeurs développeront leur offre de véhicules électrifiés (véhicule électriques et hybrides rechargeables) et veilleront à l'attractivité de cette offre.

L'État maintiendra un bonus pour les véhicules électriques au moins jusqu'en 2022, et donnera une visibilité pluriannuelle sur l'enveloppe du bonus-malus dans le cadre de la discussion de la loi de finances. Des réflexions seront menées sur la possibilité de promouvoir également le développement des véhicules hybrides rechargeables.

L'Etat assurera un cadre juridique et financier favorable à l'installation de bornes de recharge (droit à la prise et au pré-équipement des parkings). Un soutien financier au déploiement des bornes sera mis en œuvre : il se traduira notamment par une plus grande prise en charge des coûts de raccordements des bornes jusque fin 2021, financée par le réseau électrique.

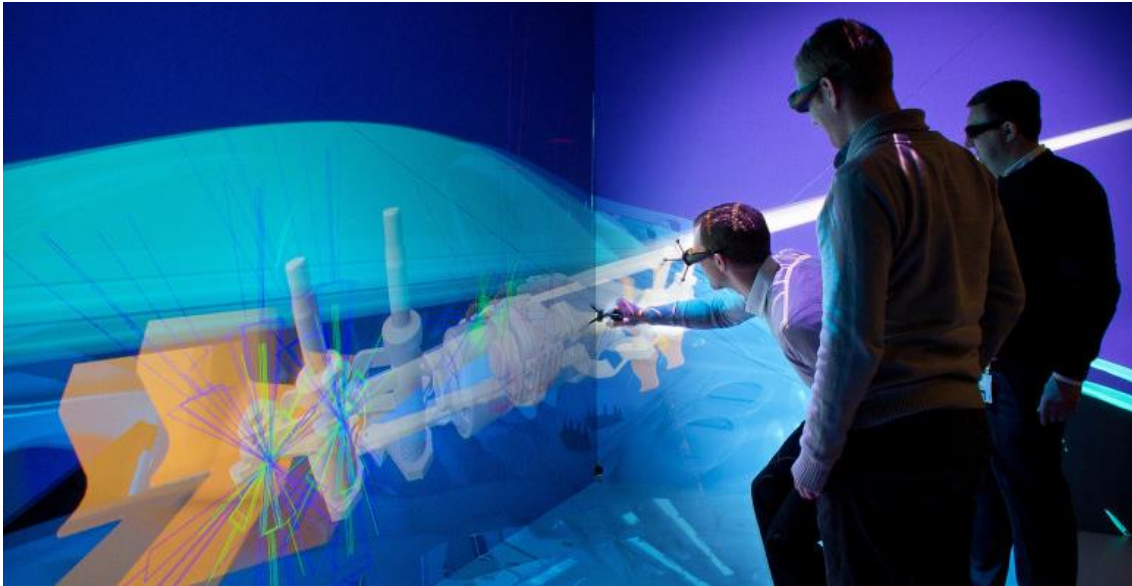
PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE

La filière automobile contribuera à promouvoir les expérimentations de véhicules à hydrogène qui se déroulent sur certains territoires et le déploiement des infrastructures.

Dans le domaine du développement de technologies permettant de réduire les émissions de CO₂ du parc automobile à l'horizon 2030, les constructeurs proposeront des solutions, à un coût abordable et compétitif, permettant de garantir une mobilité durable sur l'ensemble de leur gamme, en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'ambition d'abaissement des émissions de polluants.

Enfin, en vue de stimuler davantage l'économie circulaire dans la filière automobile, la filière travaillera à un engagement volontaire pour respecter l'ambitieuse feuille de route pour le développement de l'économie circulaire qui vient d'être publiée. L'Etat poursuivra son action contre les filières illégales de traitement des véhicules hors d'usage (VHU), mettra en place des mesures incitatives à la valorisation des produits en fin de vie et favorisera le recyclage des matériaux.

Chiffres clés du véhicule autonome



54

projets d'expérimentations
sur routes ouvertes ont été autorisées
depuis 2014 parmi lesquelles :

26

expérimentations
de véhicules particuliers

15

expérimentations
de navettes

13

expérimentations
de robots taxis

LE DÉVELOPPEMENT DU VÉHICULE AUTONOME EN FRANCE LES DATES CLÉS

2014

Feuille de route
industrielle pour
le développe-
ment du véhicule
autonome

2015

Premières
expérimentations
des navettes
autonomes

2018

- Cadre stratégique d'action publique pour le développement du véhicule automatisé
- Présentation du projet de loi d'orientation des mobilités

2020 -22

Déploiement
de véhicules
hautement
automatisés

Projet structurant n° 2 : Créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité

Enjeux

Pour répondre à la progression des besoins de mobilité des citoyens, tout en visant des transports à faible empreinte environnementale et toujours plus sûrs, il est nécessaire de développer une nouvelle offre de mobilité basée sur le véhicule connecté, autonome et partagé. Les enjeux portent sur l'évaluation des usages, de la sécurité, des modèles économiques et de l'acceptabilité sur différents territoires et pour différents types d'usage (individuel, collectif, logistique, industriel). Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement des véhicules autonomes présentée le 14 mai dernier.

Objectifs

- Créer un écosystème favorable au développement du véhicule autonome et des systèmes de transport public automatisés.
- Mener des expérimentations grande échelle de conduite et de mobilité autonome sur différents territoires ciblés et complémentaires.
- Définir les standards de communication des véhicules connectés.
- Travailler avec des collectivités locales sur de nouveaux schémas de mobilité.

Points clés et principaux engagements de l'État et de la filière :

Les constructeurs et équipementiers français s'engagent à lancer des projets de recherche collaborative et à s'investir dans les travaux normatifs nécessaires au développement du véhicule autonome tout en contribuant à la disponibilité en France des moyens et méthodes d'essai et de validation pour ce type de véhicules.

L'État lancera en juin un appel à projets, doté de 40 M€, visant à soutenir un programme d'expérimentations de véhicules autonomes représentant plus de 200 M€ d'investissements. Les principaux acteurs (constructeurs, opérateurs de transport et de mobilité, équipementiers,...) s'engagent à partager une méthodologie d'expérimentation et d'évaluation commune, ainsi qu'à mettre en commun les données non compétitives collectées dans ce cadre.

L'État complétera le cadre juridique relatif aux expérimentations et au déploiement de véhicules à délégation partielle et totale de conduite.

Chiffres clés des besoins en compétence et emplois



Constructeurs, équipementiers et sous-traitants (filiale amont)

Recrutement de

25 000

personnes

par an entre 2018 et 2022

pour la filière automobile

(hors service)

dont

8 000

ingénieurs,

6 000

techniciens

9 000

ouvriers

Service à l'automobile (filiale aval)

Recrutement annuel de

40 000

(cadres, vendeurs, employés, ouvriers)

Viser 35 000 certificats de qualification professionnelle d'ici fin 2020

